

Paris, le 17 septembre 2010

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après la fin de l'examen du texte par l'Assemblée nationale, Yvon COLLIN, Président du groupe du RDSE, demande au Gouvernement de ne pas convoquer une CMP et de faire le choix d'une troisième lecture, par respect pour le Sénat, les Sénateurs et tous les élus locaux.

Alors que l'Assemblée nationale a achevé hier l'examen en deuxième lecture du projet de loi de réforme des collectivités territoriales et sans attendre le vote solennel de ce texte par les Députés qui aura lieu le mardi 28 septembre, **le Président du groupe du RDSE au Sénat, Yvon COLLIN, demande au Gouvernement de respecter la Haute assemblée en lui permettant d'examiner le texte en troisième lecture**, et de ne pas convoquer de CMP compte tenu du profond désaccord existant entre les deux assemblées.

Le Président du RDSE rappelle que le Sénat « assure, de par l'article 24 de la Constitution, la représentation des collectivités territoriales de la République », et que par conséquent **une réforme aussi importante pour l'avenir des collectivités, et donc pour les Français et les territoires, ne peut se régler par des arrangements entre quelques uns dans le cadre d'une CMP**. Si pour le rapporteur UMP de l'Assemblée nationale Dominique Perben « un accord est possible avec le Sénat en CMP », pour Yvon COLLIN aucun accord n'est souhaitable sans une troisième lecture par les Sénateurs. De même qu'il n'est pas concevable sur un tel texte d'envisager de donner le dernier mot à l'Assemblée nationale, **c'est un véritable chantage qui est ainsi exercé sur le Sénat et les Sénateurs**, faisant abstraction de l'esprit de la Constitution et des missions confiées au Sénat par celle-ci (articles 24 et 39).

Les textes issus des deuxièmes lectures par l'Assemblée nationale et le Sénat divergent sur de trop nombreux points de toute première importance pour faire l'économie d'une troisième lecture par le Sénat et les Sénateurs. Sur l'essentiel, la dernière version des Députés rétablit le texte initialement voté par l'Assemblée en première lecture, supprimant les modifications adoptées en seconde lecture par les Sénateurs.

Aussi, **faire le choix d'une CMP reviendrait à faire un véritable coup de force de la part du Gouvernement à l'égard du Sénat et des collectivités territoriales**. Pour le Président COLLIN **tous les Sénateurs doivent pouvoir s'exprimer** sur une réforme aussi profonde de l'organisation décentralisée de la République, **et pas seulement une toute petite poignée d'entre-eux savamment choisis** dans le cadre d'une CMP.

Yvon COLLIN adresse ce jour un courrier au Premier ministre et aux Présidents des assemblées parlementaires pour leur exprimer cette position, position que partagent de très nombreux sénateurs de l'opposition comme de la majorité.